

RAPPORT SUR LES ESPECES EXOTIQUES

Veillez fournir les détails ci-après sur l'origine du présent rapport

Partie contractante	MADAGASCAR
<i>Point focal national</i>	
Nom complet de l'institution:	Office National pour l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable:	Madame RAMIARISON Claudine Coordinatrice du programme Recherche et Valorisation Durable de la Biodiversité
Adresse:	BP 822 101 Antananarivo -Madagascar
Téléphone:	261 20 222 641 06
Fax:	261 20 22 306 93
Courrier électronique:	
<i>Administrateur responsable du rapport national (si différent)</i>	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	Madame RAKOTOVAO Lala Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique
Adresse:	Point focal national pour la CDB Madagascar CNRE Fiadanana B.P : 1739 Antananarivo 101 Madagascar
Téléphone:	261 20 22 239 62 ou 22 256 06
Fax:	261 20 22 643 16
Courrier électronique:	<u>rakotovao@antana.ird.mg</u> ou <u>cnre@bow.dts.mg</u>
<i>Soumission</i>	
Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:	Mme Rakotovao
Date de soumission:	31/10/00

Veillez donner des informations sommaires sur le processus par lequel ce rapport a été préparé, y compris les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation du présent rapport ainsi que le matériel utilisé comme base de ce rapport.

Les informations ont été recueillies à partir de bibliographie et d'études qui ont été effectuées dans le cadre de la mise en place de la Stratégie Nationale de la Biodiversité à Madagascar.

Les espèces exotiques ont fait l'objet d'une étude complémentaire à part qui nous ont permis de mieux cerner le domaine et la problématique actuelle, en vue de voir les différentes actions qu'il serait nécessaire de mener dans ce cadre.

Les séances de travail et ateliers réalisées dans le cadre de cette grande activité ont permis d'avoir des visions diverses sur les différentes perspectives d'une gestion de ces espèces .

Néanmoins, des travaux supplémentaires devraient être encore effectués, par la suite.

Article 8h Espèces exotiques

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	X	b) Moyen		c) Faible	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations et les recommandations émises?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	X
				d) Très limitées	

3. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?	
a) non	X en partie
b) seulement les principales espèces préoccupantes	X
c) un système complet détecte les introductions	X
4. Votre pays a-t-il développé des politiques nationales pour traiter les problèmes de l'invasion par des espèces exotiques ?	
a) non	
b) oui – cela fait partie d'une stratégie nationale de biodiversité (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) oui – il s'agit d'une stratégie distincte (veuillez préciser ci-dessous)	Pas pour le moment
5. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présentent pour des écosystèmes, des habitats ou des espèces?	
a) non	X
b) seulement les principales espèces préoccupantes	X
c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées	

6. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces?	
a) non	X
b) certaines mesures en place	X notamment dans le cadre de la gestion des forêts
c) mesures potentielles à l'étude	X
d) mesures complètes mises en place	

Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion de SBSTTA

7. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) pourparlers en cours sur des projets potentiels	X
c) développement actif de nouveaux projets	X

8. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques?	
a) non	
b) oui – dans une faible mesure	
c) oui – dans une grande mesure	X

Études de cas

9. Votre pays a-t-il soumis des études de cas sur la prévention de l'introduction, du contrôle, et de l'éradication des espèces exotiques menaçantes pour les écosystèmes, les habitats, et les espèces, conformément à l'appel lancé lors de la quatrième réunion de SBSTTA ?	
a) non – veuillez indiquer si c'est par manque d'études de cas ou pour d'autres raisons	X Manque d'études de cas et d'une bonne connaissance des espèces exotiques
b) oui – veuillez indiquer vos opinions sur l'utilité de la préparation de ces études de cas dans le but de développer une meilleure compréhension biologique du problème, ou une meilleure gestion des réactions.	Les études de cas devraient nous permettre de mieux cerner les problèmes liés à cette thématique, après les avoir

	répertoriées et évaluer leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité . Ceci devrait permettre de mieux tracer les actions appropriées
10. De combien d'études de cas votre pays dispose t-il afin d'avoir une meilleure compréhension de la question des espèces exotiques.	
a) aucune	
b) 1-2 – compréhension limitée	X Il y a une nécessité de faire une synthèse
c) >2 – nombreuses informations disponibles	

Problèmes transfrontaliers

11. Est-ce que les espèces exotiques envahissantes de votre pays posent également des problèmes aux pays avoisinants ou similaires en matière de biogéographie?	
a) donnée inconnue	X Devrait également faire l'objet d'évaluation et d'études de cas au niveau de la région
b) aucune	
c) quelques-unes – mais en général, le problème des espèces exotiques envahissantes est spécifique	
d) un certain nombre- généralement, nous partageons ces problèmes avec d'autres pays	
12. Votre pays collabore t - il au développement de politiques générales et de programmes au niveau régional, sous-régional, ou international afin d'harmoniser les mesures de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes?	
a) peu ou pas du tout	
b) discussions sur une collaboration éventuelle en cours	X
c) développement d'approches communes pour un nombre limité d'espèces	
d) approche et stratégie cohérentes pour tous les problèmes communs	

Autres commentaires

Les espèces exotiques n'ont pas été traitées à part dans la gestion de la Diversité Biologique. La prise de conscience de ces dernières années constitue le point de départ pour le développement des réflexions et des actions indispensables pour pouvoir gérer d'une manière plus efficace ces espèces.

Plusieurs espèces floristiques et faunistiques sont connues actuellement comme étant exotiques dans le pays, certaines d'entre elles sont jugées, dans les pratiques, avoir des impacts négatifs sur l'environnement et sur la biodiversité.

Il serait nécessaire de développer des actions, des études de cas sur ces espèces.

Dans la Stratégie Nationale de la Diversité Biologique malgache, actuellement en cours, il est proposé de contrôler certaines espèces en les valorisant, ce qui contribuerait à améliorer les conditions de vie de la population rurale, plus particulièrement. En outre, d'autres propositions penchent sur la mise en place d'un système de contrôle de l'introduction des espèces exotiques dans le pays.

Une première liste des espèces exotiques a été établie dans le cadre de cette Stratégie Nationale, elle devra être complétée.